

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 JUILLET 2023

PROCÈS-VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-15 du C.G.C.T.

* * * * *

L'an deux Mil vingt-trois

Le 7 juillet à 19H00

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien CROSSOUARD, maire,
Date de convocation : 30 juin 2023

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie BELOEIL - Dominique DAUFFY – Marie-France JOLY - Bérangère ROBIN – Clément BESSON - Nathalie TROCHU (arrivée à 20h20) - Daisy BERANGER - Guillaume GRIPPAY (arrivé à 19h34), formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : Marlène GEORGET - David MENARD - Philippe RIGAUX, a donné pouvoir

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 9

Le quorum étant atteint, Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné comme secrétaire de séance, Mme Stéphanie BELOEIL, le Conseil municipal aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2023
- 2- Approbation du rapport et des procès-verbaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 3- Loyer 3, rue du 8 mai 1945
- 4- Choix des entreprises retenues pour le marché travaux « restructuration des locaux accueil public et administration et amélioration énergétique » - Mairie
- 5- Servitudes d'accès et de raccordement de la Centrale photovoltaïque de Lambrun
- 6- Ecole publique de Moisdon-La-Rivière : frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires
- 7- Dernières décisions
- 8- Affaires diverses

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU RAPPORT ET DES PROCES-VERBAUX DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

23-07-01

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées s'est réunie les 24 mai et 8 juin derniers afin d'examiner trois dossiers de nature à impacter le montant de l'Attribution de Compensation Communautaire versée à la Ville de Châteaubriant. Ces trois dossiers concernent le Centre de Loisirs intercommunal de la Borderie, le Foirail intercommunal et l'Espace aquatique les Dauphins.

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, le Conseil municipal doit approuver le rapport par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prises dans un délai de trois mois.

**Après avoir pris connaissance du rapport et,
Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

❖ APPROUVE le rapport ainsi que les procès-verbaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

3. LOYER 3, RUE DU 8 MAI 1945

23-07-02

Un logement communal situé 8 rue des Rochers du Val (3, rue du 8 mai 1945) a fait l'objet de travaux de rénovation afin de pouvoir accueillir la Maison des Assistants Maternels. Le coût total de l'extension est de 36 453,13 € dont 25 248,28 € de travaux réalisés en régie par les services techniques.

Le local va être occupé à compter du 4 septembre 2023 par une assistante maternelle puis à compter du mois de novembre 2023, une deuxième assistante maternelle intégrera les locaux.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 75 € mensuels par assistante maternelle pendant 6 mois à compter du démarrage de leur activité respective puis au-delà le loyer sera de 150 € mensuels par assistante maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

❖ FIXE le loyer mensuel à 75 € par assistante maternelle pendant 6 mois à compter du démarrage de leur activité respective puis au-delà des 6 mois à 150 € mensuels par assistante maternelle.

❖ DIT qu'un titre de recettes, par assistante maternelle, sera émis tous les mois pour le recouvrement du loyer.

Arrivée de Guillaume GRIPPAY

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 9 Votants : 10

4. CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES POUR LE MARCHE TRAVAUX « RESTRUCTURATION DES LOCAUX ACCUEIL PUBLIC ET ADMINISTRATION ET AMELIORATION ENERGETIQUE » - MAIRIE

23-07-03

Vu le code de la commande publique,

Vu la consultation lancée en date du 4 avril 2023 et passée en application des articles L 2123-1, R 2123-1-1°, K 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique,

Vu la réception des plis en date du 27 avril 2023 à 12h00,

Monsieur le Maire communique le Rapport d'analyse des offres effectuée le 19 juin 2023 par le cabinet PEP'S Architecture,

Compte tenu des éléments présentés, il est proposé d'attribuer le marché de travaux de la « Restructuration des locaux accueil public et administration et amélioration énergétique »
- Mairie aux entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT €/HT	PRESTATIONS SUPP OU OPTIONS €/HT
LOT 1 – DEMOLITIONS – MACONNERIE Ouverture pour création baie coulissante Remplissage sable de la cuve à fuel	LANDRON - MARTIN 44540 VRITZ	90 869,09	 8 550,00 3 000,00
LOT 2 – CHARPENTE ET BARDAGE METALLIQUE	CM BATIM 44440 TEILLE	47 810,00	
LOT 3 – MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE Création baie coulissante	ERDRALU 44390 NORT SUR ERDRE	76 500,00	 654,76
LOT 4 – MENUISERIES INTERIEURES	EMCG 44110 CHATEAUBRIANT	33 066,07	
LOT 5 – CLOISONS SECHES – DOUBLAGES - PLAFONDS	EMCG 44110 CHATEAUBRIANT	45 500,00	
LOT 6 – FAUX PLAFONDS	APM 49 SAINT-JEAN-DE LINIERES	14 310,70	
LOT 7 – CARRELAGES - FAIENCES	DAUDIN CARRELAGE 44520 GRAND-AUVERNÉ	11 529,94	
LOT 8 – PEINTURE – REVETEMENTS DE SOLS	FREMONDIERE 49 ORÉD'ANJOU	21 383,09	
LOT 9 – PLOMBERIE – SANITAIRES – VENTILATION – CHAUFFAGE	BAUDOUIN 49440 ANGRIE	57 253,73	
LOT 10 – ELECTRICITE	SPIE 44110 CHATEAUBRIANT	54 400,00	
	TOTAL HT	452 622,62	12 204,76
	TVA	90 524,52	

TOTAL TTC	543 147,14
-----------	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ ATTRIBUE le marché de travaux de la « restructuration des locaux accueil public et administration et amélioration énergétique » - Mairie aux entreprises ci-dessus,
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au marché de travaux et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire.

5. SERVITUDES D'ACCES ET DE RACCORDEMENT DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LAMBRUN	23-07-04
--	-----------------

Monsieur le Maire explique que pour accéder aux parcelles, la société Neoen souhaite constituer des servitudes d'accès pour les deux parties nord du parc.

Après présentation des plans à l'assemblée, et faute d'éléments sur le sujet, Monsieur le Maire propose de reporter la délibération à une séance ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ ACCEPTE de reporter la délibération à une prochaine séance.

6. ECOLE PUBLIQUE DE MOISDON-LA-RIVIERE : FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES	23-07-05
---	-----------------

Point rajouté à l'ordre du Jour

Par courrier du 2 mars 2023 reçu le 7 mars 2023, la commune de Moisdon-la-Rivière nous a informé du nombre d'enfants résidant à Grand-Auverné et scolarisés à l'école publique « Au fil des Mots » de Moisdon-la-Rivière ainsi que le montant de la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2022-2023.

- Nombre d'élèves : 5 dont 3 en maternelle et 2 en primaire
- Coût de la participation par élève :
 - o Maternelle : 1 779,56 €
 - o Primaire : 398,34 €
- Coût total pour l'année 2022-2023 : 6 135,36 €

Il est rappelé que les articles L212-8 et R212-21 du code de l'éducation définissent les cas dans lesquels les communes de résidence doivent contribuer financièrement auprès des communes d'accueil à la scolarisation d'un élève résidant hors de sa commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ ACCEPTE de verser le montant de la participation aux frais de fonctionnement des élèves résidant à Grand-Auverné et scolarisés à l'école publique de Moisdon-la-Rivière à savoir 6 135,36 € pour l'année 2022-2023.
- ❖ DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- ❖ DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Nathalie TROCHU

Nombre de Conseillers : en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

7. AFFAIRES DIVERSES

Projet Mairie : Monsieur le Maire indique avoir reçu la notification d'attribution du Fonds vert. Le montant de la subvention est de 111 060 € ce qui correspond à 25 % du montant de la dépense subventionnable à savoir 444 240 €.

Association Grand-Auverné environnement : Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier reçu le 4 juillet 2023 demandant une subvention exceptionnelle de 800 € qui contribuera aux fonds nécessaires pour les recours juridiques envisagés à l'encontre du projet de sablière.

Dates des prochains conseils Municipaux :

Lundi 18 septembre

Lundi 16 octobre

Lundi 20 novembre

Lundi 18 décembre

Séance levée à 20h45

A Le Grand-Auverné, le 11 juillet 2023

Le Maire,

La Secrétaire de Séance

Sébastien CROSSOUARD

Stéphanie BELOEIL